

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 1 :

RESTITUTION DE L'EVALUATION DE LA
RESPONSABILITE SOCIETALE (RSE) DE LA
VILLE DU BOUSCAT

Séance ordinaire du 6 Juillet 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 juillet 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Françoise COSSECQ), Nathalie SOARES (à Philippe FARGEON), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Alain GERARD), Benjamin DUGERS (à Bruno QUERE), Violette LABARCHEDE (à Armelle BARTHELEMY)

Absent :

Secrétaire : Bérengère DUPIN

**DOSSIER N° 1 : RESTITUTION DE L'ÉVALUATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)
DE LA VILLE DU BOUSCAT**

RAPPORTEUR : Mathilde FERCHAUD

En 2016, la ville du Bouscat s'engageait dans la première évaluation de sa responsabilité sociétale (RSE), norme internationale mesurant les impacts des décisions et des activités d'une organisation sur la société et sur l'environnement et l'amenant à en rendre compte. Première des collectivités territoriales de sa strate en France à l'époque à mener une telle démarche volontaire, la ville avait obtenu la labellisation AFAQ 26000 conçue par l'AFNOR conformément à la norme ISO 26000, adaptée aux réalités des collectivités.

Fort de l'expérience réussie de deux programmes d'actions Agenda 21 (2012-2017, puis 2017-2020), consciente des enjeux sociaux et environnementaux actuels et à venir (transition écologique, énergétique, protection des milieux, mesure des impacts sociaux, développement des dispositifs de participation citoyenne, transversalité...) et soucieuse de poursuivre plus encore l'exigence du respect des normes et principes de développement durable, la ville a souhaité questionner à nouveau ses pratiques internes et évaluer les actions qu'elle mène pour le compte des citoyens.

En interne, les mutations organisationnelles des dernières années (processus de mutualisation des services avec Bordeaux Métropole), le développement de nouveaux outils et modes de travail, la récente crise sanitaire de la COVID-19 ont renforcé la nécessité de procéder à une réflexion sur les évolutions d'une administration innovante et agile. En externe, l'arrivée récente du tramway, les nombreux projets structurants du territoire (écostructure, Castel d'Andorte...) comme l'émergence de nouvelles formes de participation des partenaires de la ville (Agora, schéma d'animation locale et centres sociaux...) dans un climat économique, social et environnemental incertain, ont profondément transformé le cadre d'action des différents acteurs œuvrant sur le territoire.

C'est dans ce contexte que la deuxième évaluation RSE a été menée, avec pour objectifs, notamment, de promouvoir la co-construction dans les politiques menées et de veiller à leur évaluation continue, poursuivre les efforts réalisés en termes de développement durable en ayant à cœur de sensibiliser plus encore les agents et les citoyens aux principes de la RSE et au référentiel ISO 26000, surtout faire émerger de nouvelles pratiques innovantes et expérimentales au sein de la collectivité.

L'évaluation s'est déroulée entre septembre et novembre 2020. Une cinquantaine d'entretiens avec les élus, services et acteurs locaux et l'analyse de plus d'une cinquantaine de documents produits par les services ont été menés par 2 évaluateurs pendant 4 jours. En mars dernier, la Ville a eu le plaisir de recevoir le rapport final de l'AFNOR ainsi que les résultats de son évaluation. Avec 606 points sur 1000 (550 en 2016) et un niveau de 3 sur 4, ses actions sont ainsi évaluées très favorablement et la ville est aujourd'hui au niveau « confirmé », dernier niveau avant « Exemplaire ».

Les politiques et actions municipales ont été analysées sous l'angle des 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU et des 5 grandes thématiques issues du référentiel, à savoir : vision et gouvernance, gestion interne responsable, services à la population et cohésion sociale, transition écologique, dynamique de développement et d'aménagement du territoire.

Un rapport d'évaluation d'une cinquantaine de pages a été remis. Il comprend la notation chiffrée de tous les critères (en pourcentage) et pour chaque critère, un tableau des actions à pérenniser et à améliorer. Ce travail s'inscrit bien dans une logique d'amélioration continue et nullement de jugement des actions menées. La démarche est bien celle d'une évaluation et non d'une certification.

Le rapport complet est à la disposition auprès du Secrétariat Général de la collectivité et une synthèse vous est présentée en annexe de la présente délibération.

Les principaux résultats de l'évaluation sont :

Vision et gouvernance :

Des exemples de points forts :

- Le label *Qualiville*
- L'expertise acquise en interne sur le champ du développement durable

Des exemples de points de progrès :

- Engager la transformation opérationnelle des services pour répondre aux enjeux de cohérence en regard des actions de RS/DD
- S'engager vers les principes du numérique responsable

Gestion interne responsable :

Des exemples de points forts :

- L'observatoire social du territoire l'Agora dont le pilotage est transversal aux acteurs sociaux et sociétaux
- La mobilisation et l'implication des équipes municipales notamment lors de la crise sanitaire

Des exemples de points de progrès :

- Impliquer de manière systématique les citoyens dans la transition écologique
- S'engager en faveur d'une plus grande agilité de l'organisation des services

Services à la population et cohésion sociale :

Des exemples de points forts :

- La diversité de l'offre culturelle
- La dynamique associative

Des exemples de points de progrès :

- Vérifier l'adéquation entre offre proposée et besoin de la population
- Intensifier l'offre proposée aux seniors les plus vulnérables

Transition écologique :

Des exemples de points forts :

- Les initiatives pour réduire les déchets dans les services
- Recherche de la performance environnementale dans les projets de rénovation

Des exemples de points de progrès :

- Actualiser le bilan carbone du territoire
- Formaliser une stratégie ambitieuse de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables

Dynamiques de développement et d'aménagement du territoire :

Des exemples de points forts :

- L'offre de mobilité
- Le soutien au développement économique

Des exemples de points de progrès :

- Amender le schéma de développement économique en précisant les objectifs recherchés en termes de RSE
- Accueillir des acteurs économiques de l'innovation, de l'ESS

Les prolongements de l'évaluation :

Missionnée par le Directeur Général des Services, la Direction Générale Adjointe Administration Générale (DGA) pilote la future stratégie RSE de la collectivité pour les années à venir et pour procéder à une nouvelle étape dans la modernisation de l'administration. Pour y parvenir et lancer la dynamique collective, la DGA s'est dotée d'une équipe projet dédiée représentative, composée d'agents volontaires de la ville du Bouscat et de son CCAS.

Le Projet *#InsPIR* (Innover, Partager, Inventer, Responsabiliser) du Bouscat est une démarche de RSE pour améliorer le fonctionnement de l'administration et innover à de nouveaux leviers de progrès

social et de collaboration. Lancée en juin 2021, le projet #InsPIR est l'occasion de dialoguer avec les agents, coconstruire le projet de l'administration de demain et mettre en avant les acteurs quotidiens de la RSE. Un projet final sera présenté lors d'une séance du conseil municipal. Enfin, un suivi est prévu avec l'AFNOR à 18 mois, soit début 2023. Il permettra d'établir un état d'avancement de l'intégration de la RSE dans la collectivité.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport synthétique issu de l'évaluation finale de l'AFNOR

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,**

Article 1 : Prend acte de la démarche volontaire RSE de la collectivité,

Article 2 : Autorise M. le Maire à solliciter tous financements extérieurs possibles pour la réalisation de l'évaluation et son suivi.

Fait et délibéré le 6 Juillet 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

VUB